

RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Documents comptables

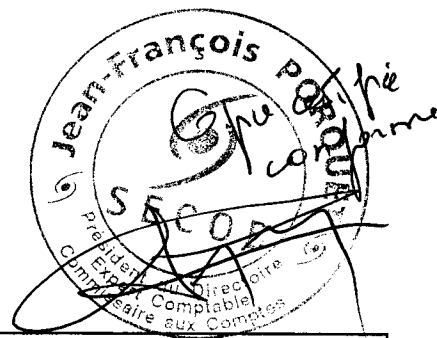
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1982 B 40280
Numéro SIREN : 325 951 101
Nom ou dénomination : SECOB PORQUET ET ASSOCIES SOCIETE ANONYME D
EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARI

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2018 sous le numéro de dépôt 6883



BILAN ACTIF

ACTIF		EXERCICE N 30/09/2017 12			EXERCICE N-1 30/09/2016 12
		Brut	Amort et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATION INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	7 109	2 047	5 062	
	Fonds commercial	550 096		550 096	550 096
	Autres immobilisations incorporelles	2 165 671	153 661	2 012 010	1 816 964
	IMMOBILISATION CORPORELLES				
	Constructions	220 947	181 897	39 050	30 258
	Autres immobilisations corporelles	349 957	259 074	90 883	87 072
	Immobilisations en cours	1 623		1 623	11 623
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	15 154		15 154	9 763
	TOTAL I	3 310 556	596 679	2 713 877	2 205 776
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières, approvisionnements	7 353		7 353	5 303
	Avances et acomptes versés sur commande				
	CREANCES				
	Clients et Comptes rattachés	2 434 952	127 368	2 307 584	1 966 902
	Autres créances	139 241		139 241	53 611
COMPTE DE REGULARISATION	valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	370 638		370 638	215 829
	Charges constatées d'avance	37 092		37 092	38 648
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	TOTAL II	2 989 276	127 368	2 861 907	2 280 291
	TOTAL GENERAL (I+II)	6 299 831	724 047	5 575 784	4 786 067

GREFFE DU TRIBUNAL

02 OCT. 2018

DE COMMERCE D'ARRAS

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2017 12	Exercice N 30/09/2016 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé: 800 000)	800 000	800 000
	RESERVES		
	Réserve légale	80 000	80 000
	Autres réserves	470 000	420 000
	Report à nouveau	126 660	77 504
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	326 443	435 156
	TOTAL I	1 803 102	1 812 660
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts	852 689	938 573
	Groupe et associés	1 568 355	898 227
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	219 282	70 050
	Dettes fiscales et sociales	1 003 680	806 227
	Autres dettes	40 387	210 439
COMPTE DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	88 289	49 893
	TOTAL II	3 772 682	2 973 408
		5 575 784	4 786 067

Dettes à moins d'un an :

1 651 664

1 645 037

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES
62411 BETHUNE CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

	EXERCICE N 30/09/2017 12			EXERCICE N-1
	France	Exportation	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Production vendue de Services	4 347 398		4 347 398	4 324 704
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	4 347 398		4 347 398	4 324 704
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			7 804	122 958
Autres produits			28 590	69
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			4 383 791	4 447 731
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 679	19 033
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			-2 050	514
Autres achats et charges externes			751 103	730 513
Impôts, taxes et versements assimilés			112 507	80 917
Salaires et traitements			1 935 797	1 918 773
Charges sociales			719 733	715 154
Dotations d'exploitation				
Sur immobilisations:dotations aux amortissements			52 981	47 280
Sur immobilisations:dotations aux provisions				
Sur actif circulant:dotations aux provisions			21 000	31 358
Pour risques et charges:dotations aux provisions				
Autres charges			106 705	222 901
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 724 456	3 766 444
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			659 335	681 287

SECOB SA PORQUET ET ASSOCIES
62411 BETHUNE CEDEX

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/17	Exercice N 30/09/16
PRODUITS FINANCIERS	5 176	79
TOTAL III	5 176	79
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	53 431	51 729
TOTAL IV	53 431	51 729
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-48 255	-51 651
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)	611 080	629 636
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	420	2 053
Produits exceptionnels sur opérations en capital	10 610	1 667
TOTAL V	11 030	3 720
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	59 475	29 949
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	10 610	
TOTAL VI	70 085	29 949
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-59 055	-26 229
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	69 674	
Impôts sur les bénéfices (VII)	155 908	168 251
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 399 997	4 451 529
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	4 073 554	4 016 374
5- BENEFICE OU PERTE (total produits-total charges)	326 443	435 156

SECØB SA PORQUET ET ASSOCIES
TECHNOPARC FUTURA
BP 90571
62411 BETHUNE

ANNEXE DU 01/10/2016 AU 30/09/2017

SECOB sa PORQUET et Associés
RUE DE L'UNIVERSITE
TECHNOPARC FUTURA BP 90571
62400 BETHUNE
03 21 63 14 20

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des provisions X
Etat des échéances des créances et des dettes X
Composition du capital social X
Produits à recevoir X
Charges à payer X
Charges et produits constatés d'avance X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Informations en matière de crédit bail X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Résultats financiers des cinq derniers exercices X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	15 154	15 154	
Clients douteux ou litigieux	175 120	175 120	
Autres créances clients	2 259 832	2 259 832	
Impôts sur les bénéfices	37 837	37 837	
Taxe sur la valeur ajoutée	8 812	8 812	
Divers état et autres collectivités publiques	6 041	6 041	
Débiteurs divers	86 551	86 551	
Charges constatées d'avance	37 092	37 092	
TOTAL	2 626 439	2 626 439	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 27	2 27		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	852 463	196 445	631 093	24 924
Fournisseurs et comptes rattachés	219 282	139 282	80 000	
Personnel et comptes rattachés	150 150	150 150		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	264 425	264 425		
Impôts sur les bénéfices	84 600	84 600		
Taxe sur la valeur ajoutée	441 966	441 966		
Autres impôts taxes et assimilés	62 539	62 539		
Groupe et associés	1 568 355	183 355	1 385 000	
Autres dettes	40 387	40 387		
Produits constatés d'avance	88 289	88 289		
TOTAL	3 772 682	1 651 664	2 096 093	24 924
Emprunts souscrits en cours d'exercice	171 838			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	185 045			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		
		Au début	Créés	Remboursés
	10. 0000	80 000		
				En fin
				80 000

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	712 392
Autres créances	74 156
Total	786 548

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 27
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	161 018
Dettes fiscales et sociales	313 305
Autres dettes	2
Total	474 551

ANNEXE

Exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	37 092
Total	37 092
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	88 289
Total	88 289

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14; PCG Art.531-2/9)

Nature	Terrains	Constructions	Instal. Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				94 852	94 852
Amortissements					
- cumuls exercices antérieurs				48 359	48 359
- dotations de l'exercice				14 554	14 554
Total				62 913	62 913
Redevances payées					
- cumuls exercices antérieurs				68 387	68 387
- exercice				20 015	20 015
Total				88 402	88 402
Redevances restant à payer					
- à un an au plus				6 900	6 900
- entre 1 et 5 ans				3 187	3 187
Total				10 087	10 087
Valeur résiduelle					
- à un an au plus				616	616
- entre 1 et 5 ans				312	312
Total				928	928



Marie DELANNOY

Expert-Comptable Diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Douai

RAPPORT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30 SEPTEMBRE 2017



Marie DELANNOY

Expert-Comptable Diplômée
Inscrite au Tableau de l'Ordre de Lille

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie régionale de Douai

SECOB PORQUET ET ASSOCIES

SA au capital de 800 000 €

**Siège social : Technoparc Futura Rue Université
62411 BETHUNE CEDEX**

RCS ARRAS : 325 951 101

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2017

Messieurs les Actionnaires,

I- Opinion

Conformément à la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai réalisé l'audit des comptes annuels de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES relatifs à l'exercice clos le 30/09/2017, que vous trouverez joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

J'ai réalisé mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont détaillées dans un paragraphe en fin du présent rapport.

MD

J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

b) Indépendance

Ma mission d'audit a été effectuée dans le respect des règles d'indépendance applicables à notre profession, sur la période du 1^{er} octobre 2016 à la date d'émission de mon rapport, étant précisé que je n'ai pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

Conformément aux articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatifs à la justification de mes appréciations, j'attire votre attention sur les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice : caractère approprié des principes comptables appliqués, estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je vous précise que je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, j'ai également procédé aux vérifications spécifiques imposées par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il est rappelé que la direction doit établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il revient à la direction d'évaluer la capacité de la SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il vous est précisé qu'il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans ce sens l'article L.823-10-1 du Code de commerce précise que ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, j'exerce tout au long de celui-ci mon jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.
En outre :

-
- J'identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et mets en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments que j'estime suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - je prends connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
 - j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
 - j'apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SA à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de mon rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, j'attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, je formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- j'apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CROIX
Le 11 janvier 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie Delannoy', written over a horizontal line.

Marie DELANNOY
Commissaire aux comptes

SA SECOB PORQUET ET ASSOCIES
 Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
 Au capital de 800 000 Euros
 Siège social : TECHNOPARC FUTURA RUE DE L'UNIVERSITE
 62411 BETHUNE CEDEX (62)

R.C.S. ARRAS B. 325951101

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2018
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30/09/2017

1° PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE SOIT :

Bénéfice de l'exercice	326 442.63	
Report à nouveau antérieur	126 659.67	
Bénéfice distribuable	453 102.30	

A titre de dividendes 4.20 € par action	336 000.00	
En report à nouveau	117 102.30	
	453 102.30	

2° RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE ET ADOPTEE :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à
 326 442.63 € de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	326 442.63	
Report à nouveau antérieur	126 659.67	
Bénéfice distribuable	453 102.30	

A titre de dividendes 4.20 € par action	336 000.00	
En report à nouveau	117 102.30	
	453 102.30	

